



Loyer percu par ex conjoint

Par **voliot**, le **02/01/2009** à **12:40**

divorcee mon ex conjoint perçoit les loyers de nos biens communs nous ne sommes pas d'accord sur le montant de la séparation des biens mais depuis 15 ans il perçoit les loyers sans m'en verser une partie il occupe un logement sans payer de loyer je réside en location en Seine St Denis les biens sont en Haute Saône ou dois-je porter plainte

Par **domi**, le **02/01/2009** à **13:05**

Un petit bonjour serait sympa !! merci.....

Par **voliot**, le **07/01/2009** à **19:31**

bonjour je n'ai pas compris votre réponse j'ai l'impression que les lois sont faites pour et par des hommes j'avais confiance en mon ex conjoint pour gérer notre patrimoine il a gardé les loyers sans faire des travaux d'entretien et aujourd'hui les biens sont presque en ruine

Par **domi**, le **07/01/2009** à **19:45**

bonjour, à quel nom est le bien acheté ? Lors du divorce qu'a-t-il été décidé concernant le partage des biens ? il faudrait des précisions merci Domi

Par **voliot**, le **07/01/2009** à **20:18**

bonsoir

le bien achete est au deux noms lors du divorce il y avait eu une proposition que j avais accepte elle n a pas ete note sur l ordonnance du divorce apres le divorce mon ex conjoint ne veut pas payer cette somme il propose beaucoup moins car il ne parle plus des loyers percu par lui mais juste la valeurs des biens qu il a deprecie pendant ce temps il continue de percevoir les loyers et vit dans un logement qui nous appartient sans payer de loyer et je ne peux plus aller dans cette maison javoue que je suis perdue

Par **domi**, le **07/01/2009** à **20:22**

Dans ce cas il faut que vous repreniez contact avec votre avocat ! Domi

Par **voliot**, le **07/01/2009** à **20:29**

mon avocat m a demande 5000euros pour un divorce rupture de vie commune il ne repond a aucun de mes courriers je pense que pour lui l affaire est close je l avais choisi car il habitait la meme ville que moi il a demenage dans une autre ville eloignee de la mienne

Par **domi**, le **07/01/2009** à **20:34**

Ce que je ne comprends pas c'est pourquoi la proposition que vous aviez acceptée ne figure pas sur l'ordonnance du divorce !

Par **voliot**, le **07/01/2009** à **20:37**

moi aussi je ne comprends pas j ai un papier de l avocat qui parle de lla proposition que j ai accepte le notaire dit que ce n est pas valable je ne sais que faire

Par **domi**, le **07/01/2009** à **20:41**

Je vous conseille de consulter un avocat ! Renseignez vous auprès de votre mairie car toutes les mairies organisent des consultations gratuites avec des avocats ! prenez un RDV et allez y avec tous les documents en votre possession .Il vous expliquera la marche à suivre .bon courage Domi

Par **voliot**, le **07/01/2009** à **20:50**

merci c est ce que je pensais faire mais je ne sais pas si ce partage sera fait par un juge en haute saone ou se trouve les biens je ne voudrais pas payer deux avocats car j ai du attendre que mes enfants soit eleves pour pouvoir payer un avocat pour etre enfin divorcee apres 15ans de separation ce monsieur n etait pas presse de divorcer puisqu il gerait les biens a sa facon

bonne soiree a vous et tous mes voeux pour 2009